



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 9 février 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce du 3 février 2012 : l'écolabel national des produits de la pêche en bonne voie

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce s'est réuni le 3 février 2012, sous la présidence d'Hervé Jeantet.

Marché des produits aquatiques

FranceAgriMer a communiqué aux professionnels les dernières données économiques disponibles dans ses services sur la conjoncture de la filière pêche et aquaculture.

Si l'on compare les résultats de 2011 par rapport à ceux de 2010, les volumes mis en vente en halles à marée ont augmenté de 3 %, les prix de vente de 5 % et le chiffre d'affaires de la pêche de 11 %. Les pêcheurs restent cependant soumis à la pression des prix élevés des carburants et, certains également, à des limitations de captures.

Pour en savoir plus : *Note de conjoncture pêche et aquaculture de FranceAgriMer, février 2012*

Réforme de la Politique commune des pêches

Concernant le volet de l'Organisation commune des marchés, les représentants des organisations de producteurs ont fait part de leur grande vigilance quant à la transcription opérationnelle et financière des propositions de la Commission européenne – jugées positives mais trop générales à ce stade. Les représentants du mareyage ont témoigné de leur inquiétude sur la disparition annoncée des aides à l'investissement, tandis que leurs entreprises, au contact direct des pêcheurs, mettent en avant la pêche française et communautaire face à une offre mondialisée.

Les représentants des familles professionnelles ont insisté pour que les aides restent affectées aux acteurs de la pêche et de l'aquaculture, estimant que le financement de mesures environnementales plus générales relevait d'autres budgets que de celui de la pêche.

Budget de FranceAgriMer pour la pêche et l'aquaculture en 2012

Le Conseil spécialisé a validé un budget de 16,3 M€ pour la pêche, l'aquaculture et la conchyliculture en 2012, auquel s'ajoutent environ 4 M€ de contreparties du Fonds européen pour la pêche (FEP).

À noter, dans ce budget : la promotion, action la plus importante avec 5 M€ ; les mesures de soutien sectoriel (aux pêcheurs pour arrêts temporaires de pêche afin de préserver la ressource), aux conchyliculteurs touchés par la surmortalité des naissains, aux pisciculteurs ; les aides à la structuration des filières pour les investissements du mareyage et les appuis aux fusions d'organisations de producteurs (OP).

Actions de promotion et de communication pour la filière pêche et aquaculture pour 2012

Les grands axes de la communication générique sur la pêche menée par FranceAgriMer pour 2012 ont été présentés aux membres du Conseil : mise en place d'une campagne de relations presse pour assurer la promotion de la filière pêche et des produits de la pêche, participation à différents salons en 2012 (Salon international de l'agriculture, Seafood, Kidexpo).

FranceAgriMer lancera, à partir du 23 février, une campagne générique de soutien à la consommation de poisson par voies de presse et de radio sur six semaines. Les messages seront les mêmes que ceux de la campagne de juillet 2011, dont l'évaluation avait relevé une bonne perception des consommateurs mais avec un besoin de répétition amplifiée.

Un appui financier de FranceAgriMer est également prévu aux actions de promotion générique engagées par les organisations de filière, notamment : la relance d'une communication fin 2012 sur l'huître, afin de conserver ses consommateurs malgré la réduction des volumes espérée transitoire et une campagne de promotion du cahier des charges unique de la production piscicole, conçu par cette interprofession avec l'appui de WWF, proposée aux enseignes qui se sont déjà associées à cette démarche de simplification pour les producteurs (pêche, conchyliculture, pisciculture). France Filière Pêche (FFP) développera par ailleurs, sur des financements privés, une campagne de promotion d'une marque déposée pour les produits de qualité de la pêche française.

Création de la commission de l'écolabel national des produits de la pêche maritime

À l'occasion du Conseil, un point d'étape sur les modalités de mise en œuvre et de gouvernance de l'écolabel des produits de la pêche maritime a été proposé aux professionnels.

Le décret n°2012-104 du 27 janvier 2012 relatif à l'écolabel des produits de la pêche maritime (paru au JORF du 28.01.2012) prévoit la création d'une commission de l'écolabel des produits de la pêche maritime, placée auprès du directeur général de FranceAgriMer. Elle aura notamment pour mission d'élaborer et de réviser le référentiel de l'écolabel et son plan de contrôle cadre. Cette commission aura un rôle technique (élaboration des critères de la pêche durable), de pilotage et d'évolution du dispositif.

La composition de la commission, qui représentera l'ensemble des parties prenantes de la filière pêche, est prévue par ce décret. Elle sera composée de représentants professionnels, de l'administration ainsi que des représentants d'organismes scientifiques impliqués dans la gestion des ressources marines et de représentants d'organisations non gouvernementales et groupes d'intérêt pour le développement durable ou la conservation marine, d'une association de consommateurs. Certains de ses membres, notamment les représentants de la filière pêche, doivent être désignés par le Conseil spécialisé.

Cf. pour en savoir plus :

Point d'étape sur la mise en place d'un écolabel public destiné à la pêche durable

Décret n°2012-104 du 27 janvier 2012 relatif à l'écolabel des produits de la pêche maritime

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce se tiendra le 4 avril 2012.

Contacts presse FranceAgriMer

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr